

2^{ème} PROCÈS-VERBAL
DE CONSTAT D'ÉTAT D'ABANDON

Nous, Françoise DUPIOL-TACH, Maire de Grignols, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés conformément aux dispositions des articles L 2223-17, L 2223-4 et R 2223-13 à R 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de notre 2^{ème} annonce en date du 19 mai 2024, pour les concessions dont la résidence des descendants n'est pas connue, accompagnée de Lionel ZAGO, Agent Technique, assermenté ASVP (RG 21/00176 du 17 novembre 2021), nous nous sommes transportés au cimetière communal, à l'effet de constater l'état dans lequel se trouve les concessions ci-après désignées. Nous avons fait les constatations suivantes :

CARRÉ JAUNE

Plan 202 R 46 :

- Concession perpétuelle des familles ROUMAZEILLES – CAPDEGELLE selon plan mairie,
- Caveau familial de 6 places,
- Pas d'acte de concession retrouvé en mairie – acte de notoriété établi le 20 mai 2024 par Françoise DUPIOL-TACH, maire de Grignols,
- Plaques décrochées sans épitaphes,
- Céramiques cassées,
- Pas d'héritiers ni de successeurs connus.

Plan 300 R 87 :

- Concession perpétuelle rétrocédée le 26 septembre 2022 à la mairie par les familles LÉGLISE Jacques et DUBOURG Jean-Paul (arrière arrière petit-fils du défunt),
- Personne inhumée : Arnaud LABORDE décédé le 09 mars 1945.

Plan 300 bis R 86 :

- Concession perpétuelle rétrocédée le 26 septembre 2022 à la mairie par les familles Jacques LÉGLISE et Jean-Paul DUBOURG (arrière arrière petit-fils de la défunte),
- Personne inhumée : Marie Julia CACHAU décédée le 23 avril 1952.

Plan 334 R 104 :

- Concession perpétuelle de la famille MIRAMBEAU,
- Caveau familial de 6 places,
- Pas d'acte de concession retrouvé en mairie – acte de notoriété établi le 20 mai 2024 par Françoise DUPIOL-TACH, maire de Grignols,
- Céramiques cassées,
- Mousse apparente,
- Plaque avec épitaphe noircie et recouverte de mousse,
- Pas d'héritiers ni de successeurs connus.

CARRÉ VERT

Plan 702 R 109

- Concession perpétuelle de la famille BÉGUÉ,
- Pas d'acte de concession en mairie – acte de notoriété établi le 20 mai 2024 par Françoise DUPIOL-TACH, maire de Grignols,
- Revêtement du caveau très détérioré,
- Plaques en céramique abîmées,
- Pas d'héritiers ni successeurs connus.

CARRÉ ORANGE

Plan 500 R 158

- Concession perpétuelle,
- Pas d'acte de concession retrouvé en mairie – acte de notoriété établi le 20 mai 2024 par Françoise DUPIOL-TACH, Maire de Grignols,
- Croix posée à même le sol,
- Seconde croix sur un portique rouillé,
- Pas d'entretien
- Pas d'héritier ni successeurs connus.

CARRÉ BLEU

Plan 610 R 134

- Concession perpétuelle de la famille LAGARDÈRE,

- Concession perpétuelle rétrocédée le 03 décembre 2020 à la mairie par Mme Pierrette CANCE née LAGARDÈRE 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT,
- Pas d'acte de concession à la mairie, ni auprès de la famille - acte de notoriété établi le 20 mai 2024 par Françoise DUPIOL-TACH, maire de Grignols.

CARRÉ KAKI

Plan 443 R 190 :

- Concession perpétuelle de la famille GUITARD Jeanne,
- Acte de concession retrouvé en mairie établi le 19 mai 1970,
- Concession rétrocédée le 04 octobre 2022 à la mairie par Mr Alain LAFON 33840 CAPTIEUX,
- Croix rouillée,
- Pas d'entretien, pas de plaques,
- Selon Mr LAFON, serait inhumé un membre de la famille GUITARD.

Plan 464 R 204 :

- Concession perpétuelle de la famille ROBERT et GUITARD,
- Concession rétrocédée le 04 octobre 2022 à la mairie par Alain LAFON qui souhaite récupérer le dernier cercueil (celui de Jeanne GUITARD) pour l'inhumer avec sa sœur dans le caveau familial,
- Pas d'acte de concession retrouvé en mairie – acte de notoriété établi le 20 mai 2024 par Françoise DUPIOL-TACH, maire de Grignols,
- Stèle noircie, pas d'entretien,
- Personne inhumée : Jeanne Julia GUITARD née ROBERT et d'autres membres de la famille dont Mr LAFON ne sait pas.

De ces constatations dont il résulte que lesdites concessions continuent à se trouver à l'état d'abandon, aucun acte d'entretien n'ayant été effectué depuis le 1er constat d'abandon du 04 novembre 2020 qui a fait l'objet des formalités de publicité prévues par la Loi, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait à Grignols, le 19 mai 2024

La Maire,



Lionel ZAGO,

